

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 10 AVRIL 2014

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

Présents : MMES DEAGE P, LANOVAZ-DETURCHE V, MARECHAL E, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, MOSCARDINI Christelle, NAVILLE Catherine, MM BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, DESALMAND Joël, LE BARS Arnaud, MENONI Andrea, PINGET Philippe, REMY Alain

Monsieur Michel BRANTUS est nommé secrétaire de séance.

1. Vote du Compte Administratif budget Commune 2013 :

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2013 comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 1 364 720,24 €
- Excédent d'investissement : 860 857,21 €

Conseillers présents 15 Conseillers représentés 0 Ayant voté pour 13 Ayant voté contre 0
S'étant abstenu 0 N'ayant pas pris part au vote 2 (le Maire en exercice ainsi que l'ancien Maire ont quitté la séance)

2. Approbation du Compte de gestion 2013 budget Commune dressé par le receveur:

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Constitution des différentes commissions :

Monsieur le Maire préside toutes les commissions.

- Bâtiments communaux – Travaux :

Vice-Président : Michel BRANTUS

Membres : Valérie LANOVAZ-DETURCHE, Christelle MOSCARDINI, Jean-François BARRAU, Joël DESALMAND, Philippe PINGET

- Voirie :

Vice-Président : Alain REMY

Membres : Valérie LANOVAZ-DETURCHE, Michel BRANTUS, Arnaud LE BARS, Philippe PINGET

- Finances :

Vice-Président : Alain REMY

Membres : Edwige MARECHAL, Jean-François BARRAU, Andrea MENONI

- Urbanisme PLU :

Vice-Président : Valérie LANOVAZ-DETURCHE

Membres : Patricia DEAGE, Edwige MARECHAL, Catherine NAVILLE, Michel BRANTUS, Joël DESALMAND, Alain REMY

- Communication :

Vice-Président : Patricia DEAGE

Membres : Isabelle BRON, Sandrine DA COSTA, Edwige MARECHAL, Christelle MOSCARDINI, Jean-François BARRAU, Arnaud LE BARS

- Scolaire et petite enfance :

Vice-Président : Patricia DEAGE

Membres : Isabelle BRON, Sandrine DA COSTA, Edwige MARECHAL, Christelle MOSCARDINI, Arnaud LE BARS

- Sport et manifestations sportives :

Vice-Président : Alain REMY

Membres : Jean-François BARRAU, Arnaud LE BARS, Andrea MENONI

- Environnement :

Vice-Président : Valérie LANOVAZ-DETURCHE

Membres : Patricia DEAGE, Isabelle BRON, Joël DESALMAND

- Appel d'Offres :

Titulaires

Patricia DEAGE

Christelle MOSCARDINI

Catherine NAVILLE

Jean-François BARRAU

Suppléants

Joël DESALMAND

Andrea MENONI

Valérie LANOVAZ-DETURCHE

Michel BRANTUS

- C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Vice-Président : Patricia DEAGE

Membres : Isabelle BRON, Sandrine DA COSTA, Edwige MARECHAL, Philippe PINGET

Extérieurs au Conseil Municipal : Patricia MEDICO, Joëlle CARLET, André MARECHAL

4. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, délègue à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision dans divers domaines.

5. Désignations des délégués aux syndicats :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne

- M BARRAU Jean-François comme délégué au SYANE

- MM REMY Alain, BARRAU Jean-François et MENONI Andrea comme délégués au SASS.

- Mme DEAGE Patricia et M BRANTUS Michel comme délégués titulaires et Mme MARECHAL Edwige comme déléguée suppléante au SRB.

- Mme MOSCARDINI Christelle et M LE BARS Arnaud comme délégués titulaires et Mme BRON Isabelle et M DESALMAND Joël comme délégués suppléants au SIVU du Foron.

- M BRANTUS Michel comme délégué défense.

- M LE BARS Arnaud comme délégué intempéries auprès d'ERDF.

6. Indemnités de fonction des élus :

L'assemblée délibérante, décide :

A compter du 28 Mars 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est fixé aux taux suivants :

Maire : 43% de l'indice brut 1015

Chacun des 4 adjoints : 16,5 % de l'indice brut 1015

7. Indemnités de conseil et de préparation budgétaire :

Le Conseil Municipal décide (0 abstention, 1 contre, 14 pour) d'allouer, à compter du 28/03/2014, l'indemnité de conseil et l'indemnité de préparation budgétaire à Mme TIRARD-COLLET, perceptrice.

8. Désignation membres commission impôts directs :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne :

- Comme membres titulaires :

M LAMOUILLE Roger 325 Route du By 74930 SCIENTRIER

Mme MAGLIOCCO Nathalie 435 Route de Crédoz 74930 SCIENTRIER

M MARECHAL André 544 Route du By 74930 SCIENTRIER

M BRANTUS Georges 299 Route de l'Eglise 74930 SCIENTRIER

M VIGNY Alain 34 Route de Thonon 74930 SCIENTRIER

M DESALMAND Michel 117 Chemin de la Gagère 74930 SCIENTRIER

M GAUTHIER Sébastien 29 Rue des Ecoles 74930 SCIENTRIER

Bois M ARESTAN Jacques 365 Allée du Château 74930 SCIENTRIER

M DESALMAND Joël 60 Impasse Guidoux 74930 SCIENTRIER

Agricole M MARECHAL Frédéric 137 Route de Bossy 74930 SCIENTRIER

M PASQUIER Jean 445 Route du Vivier 74930 SCIENTRIER

Extérieur M JOLIVET Georges 130 Route de Findrol 74930 REIGNIER-ESERY

- Comme membres suppléants :

M DESBIOLLES André 102 Route de Reignier 74930 SCIENTRIER
M NOURRISSAT Marcel 676 Route de Porte d'en Bas 74930 SCIENTRIER
M SIGNOUD André 255 Route du Champ de la Croix 74930 SCIENTRIER
M PINGET Philippe 19 Impasse des Cyclamens 74930 SCIENTRIER
Mme AMATTE Denise 135 Allée des Sorbiers 74930 SCIENTRIER
M MENONI Stéphane 319 Route de Crédoz 74930 SCIENTRIER
Mlle NAVILLE Julie 453 Route de Porte d'en Bas 74930 SCIENTRIER
M FALCONNET Lionel 111 Impasse de Doucet 74930 SCIENTRIER
M MUGNIER Guy 133 Rue des Ecoles 74930 SCIENTRIER
Agricole M BERARD François 113 Route de Porte d'en Haut 74930 SCIENTRIER
Extérieur M MERMILOD-BLONDIN Jean 135 Route Pâquis 74800 AMANCY
M CREA Paul 11 Route du Four 74930 PERS-JUSSY

9. Subventions 2014 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

ALBEC 200 €, Mutame 117 €, Haute-Savoie Alzheimer 200 €, De l'ombre à la lumière 100 €, Mutuelle du Trésor 30 €, Ass Entraide Internationale 80 €, Assoc Combattants 100 €, Croix Rouge 200 €, DDEN 100 €, Donneurs de sang 400 €, Assoc Franc Sclérose En Plaque 150 €, Secours populaire 100 €, APE Scientrier 2 200 €, La prévention routière 120 €, Souvenir français 300 €, AFPEI 100 €, Nous aussi 200 €, Secours catholique 100 €, Assoc loisirs Scientrier 200 €, Ecole musique Mélodia 100 €, Arc en Ciel 150 €, Paralysés de France 200 €, Assoc Lutte Faim Agglo Annemasse 100 €, TV 8 Mt Blanc 200 €, Léon BERARD 200 €, Assoc Franc Myopathie 200 €, Group Interv Secours 74 100 €, Handisport 150 €, Le Bel Age 400 €, Restos du Cœur 300 €, Les z'amis d'chenry 400 €, Pegase 150 €, FNATH (assoc accidentés de la vie) 100 €, Basket club rochois 50 €, REGAR 150 €, CAF Pays Rochois 100 €, Handifestifs 200 €, FCAS 400 €, Comité St Maurice 400 €, Assoc La R'Biolle 400 €, USEP 100 €, Ligue Nationale Cancer 200 €, Assoc Familles Trauma Crâniens 100 €, Banque Alimentaire H-Savoie 200 €, Handball Pays Rochois 50 €, CFA Sallanches 50 €, Espace Femmes 50 €, CFA Annemasse 50 €, Locomotive 50 €, Ecole à l'hôpital Annecy 100 €, Les Amis des Sentiers 400 €

REUNION DU JEUDI 24 AVRIL 2014

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

Présents : MMES DEAGE P, LANOVAZ-DETURCHE V, MARECHAL E, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, MOSCARDINI Christelle, NAVILLE Catherine, MM BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, DESALMAND Joël, LE BARS Arnaud, MENONI Andrea, PINGET Philippe, REMY Alain

Monsieur Jean-François BARRAU est nommé secrétaire de séance.

1. Affectation résultat 2013 :

Le compte administratif 2013 du budget de la Commune présentait en section de fonctionnement un excédent de 1 364 720,24 € et en section d'investissement un excédent de 860 857,21 €.

Ce résultat est affecté au budget 2014 de la façon suivante :

- R001 « excédent d'investissement reporté » 860 857,21 €
- 1068 (recettes d'investissement) « excédents de fonctionnement capitalisés » 677 336,17 €
- R002 (recettes de fonctionnement) « excédent de fonctionnement reporté » 687 384,07 €

2. Vote des taux d'imposition pour 2014 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, DECIDE à l'unanimité d'adopter les taux fiscaux suivants pour l'année 2014 :

- 9,63 % pour la Taxe d'Habitation
- 11,43 % pour la Taxe du Foncier bâti
- 62,36 % pour la Taxe du Foncier non bâti

3. Budget primitif Commune 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 764 463,07 € et en section d'investissement à 2 831 877,21 €.

4. Habitat – Avis sur le projet de PLH (Programme Local d'Habitat) N°2 de la Communauté de Communes Arve et Salève :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, (14 pour, 1 sous réserve, 0 contre),

- Donne un avis favorable au PLH 2 de la Communauté de Communes Arve et Salève. (Un élu considère le nombre de logements très important pour la Commune)
- Charge le Maire de transmettre cet avis au Président de la Communauté de Communes Arve et Salève.

5. Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunications:

Opération : Commune de SCIENTRIER Poste de Bossy-GAEC LES PLATANES

Le Conseil Municipal approuve le financement définitif arrêté comme suit :

Participation du SYANE	43 469,64 euros
TVA récupérable ou non par le SYANE	13 107,76 euros
Quote-part communale y compris différentiel de TVA	23 406,73 euros
Frais généraux	2 399,52 euros

6. Mandat donné à SAFACT :

Monsieur le Maire mandate SAFACT, pour la rédaction des actes authentiques en la forme administrative ainsi que la constitution, l'organisation et le suivi des enquêtes publiques.

7. Désignation adjoint-passation actes authentiques en la forme administrative :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de régulariser certaines transactions immobilières par acte administratif,

DESIGNE Monsieur Alain REMY, adjoint au Maire, pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par le Maire en la forme administrative.

8. Purge des privilèges et hypothèques-passation actes authentiques en la forme administrative :

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à payer le prix des acquisitions aux vendeurs, après publication de l'acte au fichier immobilier, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, lorsqu'il n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'immeuble acquis.

9. Acquisition de terrains :

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus afin de créer une voie d'accès à la zone artisanale, le Conseil Municipal décide

- d'acquérir ces parcelles au prix de 2,30 € le m² (prix déterminé par la délibération n°52/2007 du 05/07/2007).
- de passer les actes d'acquisitions en la forme administrative
- que les frais et accessoires seront à la charge de la Commune

10. Prise en charge frais BAFA :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de prendre en charge les frais de formation au BAFA (soit 420 €) pour Mme COMAZZI.

11. Modification conditions embauche poste animation :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de modifier la création de poste d'animation en demandant que les candidats soient détenteurs du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Loisirs Tous Publics (BPJEPS LTP).